

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AHQ-ARQ À HQD

ÉVÉNEMENTS DE POINTE

1. **Référence :** A-0019, page 5, demande 2.3.

Préambule :

« 2.3 Veuillez indiquer le nombre d'événements de pointe critique et le nombre d'heures d'effacement pour les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. »

Demande :

- 1.1 Veuillez compléter la réponse à la question de la Régie à la référence en fournissant les dates et heures des événements de pointe critique pour les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et, pour chacun de ces événements de pointe critique, veuillez fournir la valeur de la puissance obtenue.

PROPOSITION POUR L'HIVER 2023-2024

2. **Référence :** B-0034, page 3, lignes 17 à 19.

Préambule :

« Par ailleurs, l'ajustement proposé impliquant des délais supplémentaires pour le traitement entourant l'émission du crédit, le Distributeur propose de fixer la date limite du versement du crédit pour l'hiver 2023-2024 au 1er septembre 2024. » (Nous soulignons)

Demande :

- 2.1 Veuillez décrire et quantifier les « *délais supplémentaires* » dont il est question à la référence et justifier la fixation du versement du crédit pour l'hiver 2023-2024 au 1^{er} septembre 2024 en décrivant en détail la problématique rencontrée.

NÉCESSITÉ DE LA GDP DE LA CLIENTÈLE AFFAIRES POUR L'ÉQUILIBRE DU BILAN DE PUISSANCE

3. **Références :** (i) B-0022, page 7, lignes 11 à 20;
(ii) B-0022, page 7, note de bas de page no. 10.

Préambule :

- (i) « Dans un contexte énergétique marqué par la transition énergétique et par une croissance importante des besoins à la pointe, l'apport en puissance de la GDP de la clientèle Affaires est crucial pour assurer la sécurité et la fiabilité des approvisionnements du Distributeur. En effet, dans le Plan d'approvisionnement 2023-2032 (le « Plan ») déposé en novembre 2022 à la Régie, la contribution en puissance de la GDP Affaires est de 425 MW pour l'hiver 2022-2023 (456 MW en incluant 32 MW associés à un projet pilote auprès de la clientèle industrielle de grande puissance) et devrait atteindre 741 MW (889 MW en incluant les 148 MW associés au projet pilote) à l'horizon 2031-2032, ce qui représente environ 25 % de la contribution de l'ensemble des interventions en GDP. Sans la contribution de la GDP Affaires, le bilan de puissance serait déficitaire dès l'hiver 2023-2024. » (Notes de bas de page omises; nous soulignons)
- (ii) « La présente demande ne vise pas le projet pilote. Une éventuelle demande pour un tarif à cet égard s'inscrirait dans le cadre de la demande tarifaire du Distributeur pour l'année 2025-2026. »

Demandes :

- 3.1** Veuillez décrire le projet pilote auprès de la clientèle industrielle de grande puissance dont il est question à la référence (i) et fournir les quantités de puissance prévues pour chaque hiver entre les hivers 2023-2024 et 2031-2032.
- 3.2** Veuillez indiquer la quantité de puissance réelle obtenue du projet pilote dont il est question à la référence pour l'hiver 2022-2023.
- 3.3** Veuillez indiquer à quelle date le Distributeur prévoit le dépôt d'une éventuelle demande pour le projet pilote, tel que mentionné à la référence (ii), et justifier de ne pas déposer une telle demande plus tôt étant donné que les puissances associées sont nécessaires pour combler les besoins en puissance de l'hiver 2023-2024 tel qu'indiqué à la référence (i).
-

AJUSTEMENT DE L'APPUI FINANCIER MOYEN

- 4. Références :** (i) B-0015, page 12;
(ii) B-0022, page 12.

Préambule :

- (i) Le Distributeur demande d'approuver un appui financier moyen de 72 \$/kW pour l'OGA.
- (ii) Le Distributeur demande d'approuver un appui financier moyen de 66 \$/kW pour l'OGA.

Demande :

- 4.1** Veuillez décrire en détail et justifier, avec tous les chiffres à l'appui, la correction effectuée entre la référence (i) et la référence (ii).
-

RÉPARTITION DES ABONNEMENTS ET DES EFFACEMENTS RÉELS

5. **Référence :** B-0026, page 3, tableau 1.

Préambule :

TABLEAU 1 :
RÉPARTITION DES ABONNEMENTS ET DES EFFACEMENTS RÉELS
PAR NIVEAUX DE RÉDUCTION DE PUISSANCE -
HIVER 2022-2023

Strates de réduction de puissance (kW)	Nombre d'abonnements		Effacement (kW)	
	Nombre	%	Nombre	%
Sous le seuil minimal	1 357	40%	4 928	1,1%
De 15 à 199 kW	1 422	42%	90 632	20,5%
Plus de 199 kW à 599 kW	447	13%	146 634	33,2%
Plus de 599 kW à 1 199 kW	85	3%	70 166	15,9%
Plus de 1 199 kW à 1 799 kW	19	1%	27 448	6,2%
Plus de 1 799 kW	23	1%	102 454	23,2%
Total	3 353	100%	442 263	100%

Demandes :

- 5.1 Veuillez expliquer comment 40 % des abonnements pour l'hiver 2022-2023 peuvent se situer sous le seuil minimal tel qu'indiqué au tableau de la référence.
 - 5.2 Veuillez indiquer le pourcentage des abonnements se situant sous le seuil minimal, tel qu'indiqué au tableau de la référence, qui seraient admissibles à la tarification dynamique et expliquer pourquoi le Distributeur ne les oriente-t-il pas vers cette tarification.
-

ANALYSE ÉCONOMIQUE

6. **Référence** : B-0022, page 18, tableau 9.

Préambule :

«

**TABLEAU 9 :
PRINCIPAUX PARAMÈTRES**

Paramètres	Valeur	Source
Coût évité de puissance (long terme)	124 \$/kW-an (\$2023)	<i>Plan d'approvisionnement 2023-2032</i>
Coût évité en énergie (heures visées)	13,4 ¢/kWh (\$2023)	
Taux de réserve	12 %	
Revenu marginal	4,9 ¢/kWh (\$2023)	Revenu marginal au tarif M (énergie seulement), tous clients confondus
Nombre d'heures d'interruption	50	Hypothèse tenant compte du resserrement du bilan de puissance
% charge déplacée	30 %	Analyse des résultats du Programme
Taux d'inflation (long terme)	2 %	Hypothèse
Taux d'actualisation	4,927 %	Mise à jour basée sur la méthodologie approuvée par la Régie

»

Demandes :

- 6.1 Veuillez décrire en détail avec les intrants utilisés le calcul ayant mené à la valeur de 50 heures d'interruption utilisée dans le tableau en référence.
 - 6.2 Pour chaque hiver de l'horizon du Plan d'approvisionnement 2023-2032, veuillez fournir l'espérance du nombre d'heures d'interruption de l'OGA simulé par les modèles de fiabilité en puissance utilisés par le Distributeur.
 - 6.3 Veuillez définir ce que le Distributeur entend par le « % charge déplacée » apparaissant au tableau de la référence et décrire en détail le calcul avec les intrants utilisés ayant mené à la valeur de 30 % retenue.
-

7. **Référence :** B-0022, page 18, lignes 13 et 14.

Préambule :

« Enfin, le Distributeur n'a inclus aucun coût évité associé au transport ou à la distribution aux fins de ses analyses. »

Demandes :

- 7.1 Veuillez justifier de n'avoir inclus aucun coût évité associé au transport ou à la distribution dans les analyses dont il est question à la référence et veuillez indiquer quand le Distributeur sera en mesure d'évaluer les coûts de transport et de distribution évités par l'OGA.
 - 7.2 Veuillez indiquer si, dans certaines circonstances, Hydro-Québec pourrait utiliser l'OGA seulement dans un seul poste satellite afin d'éviter un dépassement de capacité et un délestage de charge dans un tel poste. Dans la négative, veuillez justifier de ne pas pouvoir le faire.
-

8. Référence : B-0022, page 20, tableau 11.

Préambule :

«

**TABLEAU 11 :
 ANALYSE ÉCONOMIQUE**

	VAN 10 ans	VAN 20 ans	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	2031- 2032	2032- 2033	2042- 2043
Impact de l'Option													
puissance (MW)			505	526	580	601	634	666	687	730	741	741	741
énergie (GWh)			18	18	20	21	22	23	24	26	26	26	26
Coûts évités de fourniture													
\$/kW			109	111	114	116	118	121	123	126	128	131	159
M\$	613	1152	55	59	66	70	75	80	85	92	95	97	118
¢/kWh			13,4	13,6	13,9	14,2	14,5	14,8	15,1	15,4	15,7	16,0	19,5
M\$	26	49	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	5
Appui financier													
\$/kW			(66)	(68)	(70)	(71)	(72)	(76)	(77)	(79)	(80)	(82)	(100)
M\$	(380)	(718)	(33)	(36)	(40)	(43)	(46)	(50)	(53)	(58)	(60)	(61)	(74)
Perte de revenus													
¢/kWh			(4,85)	(5,02)	(5,12)	(5,22)	(5,32)	(5,43)	(5,54)	(5,65)	(5,76)	(5,88)	(7,16)
M\$	(10)	(18)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(2)
Coûts d'exploitation													
M\$	(5)	(8)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Gain net (M\$)	245	456	23	24	27	28	31	31	33	36	37	38	46

»

Demande :

8.1 Veuillez fournir un chiffrier Excel, avec formules apparentes, montrant l'analyse détaillée ayant mené au tableau 11 de la référence.